

PARIS SANTÉ ENVIRONNEMENT

Tous ensemble pour une ville-santé



MAIRIE DE PARIS



PARIS
SANTÉ
ENVIRONNEMENT



PARIS SANTÉ ENVIRONNEMENT

Tous ensemble pour une ville-santé

Avec le plan de renforcement de l'offre de soins en secteur 1 à Paris, les États généraux de la PMI et de la naissance et les Assises de la santé, Paris Santé Environnement est un des chantiers majeurs de la feuille de route santé 2014-2020. Il s'agit d'une **démarche transversale de promotion de la santé par l'environnement et le cadre de vie**, avec comme axe structurant la **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé à Paris**.



Bernard Jomier

Adjoint à la Maire de Paris
chargé de la santé, du handicap
et des relations avec l'Assistance
publique - Hôpitaux de Paris

Ce Plan pose un cadre politique nécessaire au sein de la grande diversité des thématiques qu'englobent les liens entre santé et environnement. Sur la base d'enjeux identifiés comme prioritaires, il affirme les **grandes orientations de la politique de santé environnementale parisienne et le lancement d'une série d'actions-leviers opérationnelles** pour agir concrètement à court, moyen et long terme sur la santé des Parisiens.

Par une approche de la **santé dans toutes les politiques**, Paris s'inscrit pleinement dans les orientations des **villes-santé OMS** dont elle a rejoint le réseau en 2015. Elle promeut ainsi l'idée que la santé est déterminée par « les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psycho-sociaux et esthétiques de notre environnement » et fait de l'amélioration des conditions environnementales la « clé d'une meilleure santé ». Cette conception place les villes au premier plan pour améliorer les déterminants de la santé environnementale et appelle à une **mobilisation coordonnée et transversale de toutes les politiques locales** en faveur d'objectifs de santé pour tous. **L'accès aux aménités naturelles et urbaines** (espaces verts, zones calmes et à sonorités positives, services de proximité...), qui détermine de manière significative la santé et le bien-être des individus, est ainsi posé dans le Plan comme un axe de travail majeur.

Les enjeux prioritaires à Paris

Paris Santé Environnement prend en considération les spécificités urbaines du territoire parisien en termes de santé environnementale: un tissu urbain et démographique très dense appelant notamment l'attention sur le bruit et la pollution atmosphérique. Un groupe ad hoc d'experts a identifié **huit grands facteurs d'exposition** responsables de pathologies majeures (cancers, maladies cardio-vasculaires, pathologies respiratoires, allergies et asthme, troubles du développement, troubles neurologiques...) comme présentant à Paris des spécificités documentées.

Ces facteurs constituent des cibles prioritaires: **(1) l'air extérieur, (2) l'environnement intérieur, (3) le bruit, (4) les substances chimiques (perturbateurs endocriniens (PE) et cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction CMR), (5) le climat (conséquences des changements climatiques-phénomènes climatiques extrêmes), (6) l'amiante, (7) les sols pollués, (8) le plomb.** Le plan considère également des **risques liés aux modes de vie** et qui soit font l'objet de démarches en articulation avec le plan (lutte contre la sédentarité, politique de lutte contre la tabagie) soit appellent, en raison de fortes inquiétudes sociétales, la production de données complémentaires et une attention particulière quant à l'information des populations (ondes, champs magnétiques, nanoparticules).

Quel mode d'action ?

Paris Santé Environnement se présente comme une **démarche vivante et dynamique**. Il place en son cœur la **mobilisation et la concertation en continu des parties prenantes** à son élaboration et à sa mise en œuvre progressive sur les quatre années. La **Conférence annuelle de santé environnementale** constituera un temps fort de la politique parisienne, permettant le lancement d'actions et des points d'étape sur celles en cours selon une approche adaptative. Dans ce champ d'acteurs encore peu structuré, l'objectif de ces grandes rencontres est aussi de favoriser les synergies et les dynamiques

de réseau. La Ville accompagnera en outre la **coordination de ces acteurs sur des campagnes de sensibilisation et de prévention communes** sur des thèmes qu'elles choisiront de mettre à l'honneur pendant plusieurs mois.

Pour viser une **réduction effective des nuisances et pollutions prioritaires** largement présentes dans l'environnement de vie des Parisien-ne-s, Paris Santé Environnement a été conçu en articulation avec les politiques nationales et régionales, et s'adosse aux plans complémentaires de la Ville qui intègrent pleinement une visée de santé publique (Plan anti-pollution ; Plan vélo et Plan piéton ; Carnet d'adaptation aux changements climatiques du Plan climat-énergie ; Plan biodiversité ; démarches de la Ville-intelligente ; Plan alimentation durable ; Plan 1 000 immeubles ; Plan de prévention du bruit dans l'environnement).

De plus, le **renforcement de la capacité d'action de la collectivité parisienne** est indissociable des efforts qui doivent être fournis pour améliorer notre compréhension des phénomènes à l'œuvre, et notamment des moteurs de production et d'aggravation des **inégalités de santé à caractère environnemental**. En dépend la mobilisation, en synergie, des politiques publiques parisiennes au service de leur prévention et de leur réduction. Des partenariats avec les milieux de la recherche permettront non seulement de recueillir des données essentielles à l'éclairage de la décision publique, mais aussi à bénéficier d'un regard critique sur les actions menées, propice à l'apprentissage et à des réajustements sur toute la durée de vie du Plan.

D'autre part, considérant que les inégalités de santé relèvent à la fois de différentiels d'exposition à des nuisances et polluants mais aussi **d'accès inégaux à des compensations ou des aménités favorables à la santé**, Paris Santé Environnement s'appuie sur un ensemble de démarches de sensibilisation et de soutien des parties prenantes de la santé environnementale (institutions, professionnels, associations, acteurs économiques innovants, habitants). Il s'agira de renouveler les **modes d'intervention territorialisés** pour valoriser l'agir communautaire et contribuer à la diffusion d'outils et de bonnes pratiques innovantes en matière de santé environnementale.

Quelles actions concrètes ?

- **Développer des projets visant la réduction des facteurs d'inégalité de santé à caractère environnemental**: sur la base d'une identification des quartiers où sont repérées des fragilités en santé environnementale (fortes expositions, faible dotation en aménités naturelles, vulnérabilités sociales...), la **fiche-action 4** préconise de travailler avec les habitants à l'élaboration de **diagnostics territoriaux** qui mettront en relief les perceptions et le ressenti que les habitants ont de leur environnement de proximité et des sources de mécontentement ou de stress qui impactent leur santé au quotidien. Outre l'intérêt de pouvoir **cartographier à une micro-échelle des fragilités socio-environnementales**, ces diagnostics donneront lieu à la co-construction, avec les habitants, d'actions de réduction des expositions ou compensatrices (par exemple : lutte contre le bruit, actions de végétalisation et de soutien à la biodiversité, place de l'eau dans la ville...) ou d'actions de dynamisation de la vie locale.

En parallèle, des actions ciblées seront déployées en direction des **publics sensibles**. La **fiche-action 5** est par exemple entièrement consacrée aux affections respiratoires chez l'enfant.

- **Agir en faveur d'une prise en compte plus systématique des enjeux de santé dans la manière de penser l'aménagement de la ville (fiches-action 1 et 2)**: réalisations d'évaluations d'impact sur la santé (EIS) sur de grandes opérations urbaines; intégration d'un volet «Fabrique de la ville-santé» dans le référentiel d'aménagement durable de la ville; mise en application de critères «santé» dans des projets urbains structurants de la mandature (places, ZAC municipales...); sensibilisation des professionnels; collaboration avec le carnet d'adaptation aux changements climatiques sur les îlots de chaleur et les enjeux thermiques du logement.

- **Renforcer les outils d'observation locale en santé environnementale afin de mieux articuler la connaissance des risques et l'action publique (fiche-action 3)**: Mener un travail de capitalisation des données produites par les partenaires du Plan (notamment Airparif, Bruitparif, ORS...) et des études existantes avec une attention particulière aux inégalités de santé; définir des indicateurs notamment de climat urbain; collaborer avec les milieux universitaires et stimuler la recherche sur des champs encore peu étudiés de la santé environnementale. Un rapport

«état des lieux» sera produit tous les deux ans et une démarche d'Open data sera mise en œuvre pour faciliter la diffusion de la connaissance ainsi produite.

- Outre l'accent mis dans le Plan sur la dimension préventive, les conséquences sanitaires de la dégradation de l'environnement et des modifications climatiques exigent que soit développé et facilité **l'accès à une offre de santé adaptée, au travers de consultations en santé environnementale et de diagnostics en environnement intérieur (fiche-action 6)**.

- **Favoriser le développement d'une culture en santé environnementale, et ce dès le plus jeune âge, pour faire de l'environnement de vie un levier de promotion de la santé**: introduire la santé environnementale parmi les thématiques des ateliers périscolaires et ceux pris en charge par les animateurs de la Ville (**fiche-action 7**); travailler auprès des professionnels de santé en élaborant des démarches de partage et de mobilisation pour une plus grande sensibilisation aux enjeux posés (**fiche-action 9**).

- **Le développement d'une culture en santé environnementale passera également par la création d'un pôle de santé environnementale (fiche-action 10)**, associant étroitement services de la Ville, acteurs de l'économie de la santé environnementale, chercheurs et experts, partenaires institutionnels, acteurs associatifs et collectifs citoyens impliqués dans la santé environnementale. **Point d'ancrage de la santé environnementale sur le territoire parisien**, cet espace mixte sera à la fois centre de ressources pour les Parisien-ne-s, incubateur d'initiatives privées ou publiques mobilisés sur des thématiques de santé environnementale (entreprises, startups, projets de R&D, projets associatifs...), et structure d'appui au service des projets de la société civile.

Enfin, la Ville compte **renforcer son exemplarité en matière de santé environnementale**, au travers de la gestion de ses établissements (qualité de l'air intérieur, matériaux de construction...) (**fiche-action 14**); de la prise en compte renforcée de critères de santé environnementale dans la commande publique (exclusion de contaminants chimiques notamment CMR et PE...) (**fiche-action 13**); d'une plus grande protection de la santé des personnels de la Ville (**fiche-action 15**) sans oublier les enjeux liés à l'alimentation notamment en restauration collective (**fiche-action 12**).